

## 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MACROBASE INTENSE WHITE  
Code du produit : LOMC0000

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nature chimique : Dispersion pigmentée fluide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Lechler SpA  
Via Cecilio 17  
22100 Como  
Téléphone : +39031586111  
Téléfax : +39031586206  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : safety@lechler.eu

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. +39-031-586301 Fax +39-031-586299  
Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau (8:00-18:00).

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Inflammable  
R10: Inflammable.  
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Phrase(s) R : R10 Inflammable.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
Phrase(s) S : S36 Porter un vêtement de protection approprié.  
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

## MACROBASE INTENSE WHITE

Version 2.21

Date de révision 10.12.2012

Date d'impression 11.12.2012

Composants sensibilisants : néodécanoate de 2,3-époxypropyle  
Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Dispersion pigmentée fluide

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
heptan-2-one	110-43-0 203-767-1 01- 2119902391- 49	R10 Xn; R20/22	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302	< 10
Phosphoric acid polyester (72243- 070628, Germany)		Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	< 10
naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	64742-95-6 265-199-0 01- 2119455851- 35	R10 Xi; R37 N; R51/53 Xn; R65 R66 R67	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335, H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304	< 2,5
naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	64742-82-1 265-185-4 01- 2119458049- 33	R10 N; R51/53 Xn; R65 R66 R67	Flam. Liq. 3; H226 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336	< 2,5
acides gras ramifiés en C6-19, sels de zinc	68551-44-0 271-378-4	Xi; R38 N; R51/53	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	< 2,5
néodécanoate de 2,3- époxypropyle	26761-45-5 247-979-2 01- 2119431597- 33	R43 N; R51/53	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,1 - < 1
Substance VLE :				
acétate de n-butyle	123-86-4	R10	Flam. Liq. 3; H226	>= 15 - < 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

## MACROBASE INTENSE WHITE

Version 2.21

Date de révision 10.12.2012

Date d'impression 11.12.2012

	204-658-1 01- 2119485493- 29	R66 R67	STOT SE 3; H336	
--	---------------------------------------	------------	-----------------	--

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
Prévoir des douces sur le lieu de travail
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.  
Demander conseil à un médecin.  
Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail  
Enlever les lentilles de contact.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.  
Ne PAS faire vomir.  
Garder tranquille.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.  
Demander conseil à un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

## MACROBASE INTENSE WHITE

Version 2.21

Date de révision 10.12.2012

Date d'impression 11.12.2012

appropriés de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction : Ne PAS utiliser un jet d'eau.  
inappropriés

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Ventiler la zone.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

## MACROBASE INTENSE WHITE

Version 2.21

Date de révision 10.12.2012

Date d'impression 11.12.2012

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Endiguer.  
Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Bien mélanger avant l'emploi  
Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.  
Utiliser des outils anti-étincelles.  
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  
Défense de fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe.  
Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Ces informations ne sont pas disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

## MACROBASE INTENSE WHITE

Version 2.21

Date de révision 10.12.2012

Date d'impression 11.12.2012

### 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
n-butyl acetate	123-86-4		150 ppm 713 mg/m3		
			200 ppm 950 mg/m3		
heptan-2-one	110-43-0	TWA	50 ppm 238 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
		STEL	100 ppm 475 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Autres informations	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
Solvent Naphtha, Light Aromatic	64742-95-6		50 ppm 100 mg/m3		
Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy	64742-82-1		100 ppm 350 mg/m3		

#### DNEL

acétate de n-butyle

: Utilisation finale: Utilisation professionnelle  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux  
Durée d'exposition: 8 h  
Valeur: 7 ppm

Utilisation finale: Utilisation professionnelle  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux  
Valeur: 48 mg/m3

#### PNEC

acétate de n-butyle

: Eau  
Valeur: 0,18 mg/l

Sol  
Valeur: 0,093 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

## MACROBASE INTENSE WHITE

Version 2.21

Date de révision 10.12.2012

Date d'impression 11.12.2012

- Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.  
Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.  
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.  
Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir d'une crème protectrice
- Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
- Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.  
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.  
Le personnel doit endosser vêtements de protection  
Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Point d'éclair : > 23 - 55 °C
- Pression de vapeur : 1,000 hPa  
à 50 °C
- Densité : 1,5217 g/cm<sup>3</sup>
- Temps d'écoulement : 75 s  
6 mm  
Méthode: ISO/DIN 2431 '84

### 9.2 Autres informations

- Teneur en solides : 78,21 %
- Contenu en composés organiques volatils (COV) : 21,78 %

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans les conditions. Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par inhalation : L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé., Comme p.e.: irritation des membranes muqueuses, irritation du système respiratoire, effets adverses sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, étourdissements et dans les cas extrêmes, perte de conscience., L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air peut irriter le système respiratoire.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau., Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Autres informations : Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

#### Composants:

##### **heptan-2-one :**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg, Conversion en valeurs



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

## MACROBASE INTENSE WHITE

Version 2.21

Date de révision 10.12.2012

Date d'impression 11.12.2012

ponctuelles estimées de toxicité aiguë

---

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson :  
Remarques:  
Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Remarques:  
donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques:  
donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Remarques:  
donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Le produit contient des substances (décrites dans le chapitre 3) qui sont dangereuses pour l'environnement  
Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

## MACROBASE INTENSE WHITE

Version 2.21

Date de révision 10.12.2012

Date d'impression 11.12.2012

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.  
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire  
conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

### 14. Informations relatives au transport

#### ADR

Numéro ONU : 1263  
Classe(s) de danger pour le transport : 3  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Dangereux pour l'environnement : non

#### IATA

Numéro ONU : 1263  
Description des marchandises :  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Numéro ONU : 1263  
Description des marchandises :  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
No EMS Numéro 1 : F - E  
No EMS Numéro 2 : S - E

Polluant marin : non

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** :

Pour des emballages plus petits ou jusqu'à 450 l inclus, transport selon section E du marginal 2301.

---

### 15. Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification de risque selon le VbF : Exempt  
voir texte créé par l'utilisateur

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : pollue fortement l'eau  
VWVWS A4

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

## MACROBASE INTENSE WHITE

Version 2.21

Date de révision 10.12.2012

Date d'impression 11.12.2012

Autres réglementations : Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.